

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1990 B 10637
Numéro SIREN : 348 629 858
Nom ou dénomination : AMG-FECHOZ

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2019 sous le numéro de dépôt 1015



1900144801

DATE DEPOT :	2019-01-04
NUMERO DE DEPOT :	2019R001015
N° GESTION :	1990B10637
N° SIREN :	348629858
DENOMINATION :	AMG-FECHOZ
ADRESSE :	44/46 R DUHESME 75018 PARIS
DATE D'ACTE :	2018/10/19
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	AGREMENT DE NOUVEAUX ASSOCIES
	NOMINATION DE DIRECTEUR GENERAL

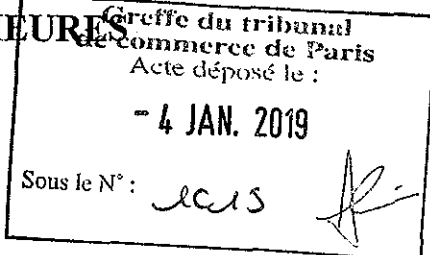
903 10037

PG 19-10-17

pi-06

AMG-FECHOZ
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 44/46 rue Duhesme , 75018 PARIS
348629858 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 19 OCTOBRE 2018 A 11 HEURES



L'an deux mille dix-huit,
Le dix-neuf octobre,
A onze heures,

Les associés de la société AMG-FECHOZ se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 44/46 rue Duhesme 75018 PARIS, sur convocation faite verbalement le 17 octobre 2018 à chaque associé, par le Président.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Micheline GAUTIER-FECHOZ, en sa qualité de représentante permanente de la société GROUPE FECHOZ, Présidente de la Société.

Monsieur Frédéric DEMARIGNY est désigné comme secrétaire.

La société WIRED, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 10.000 actions sur les 10.000 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- l'avis de réception et une copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

*Certifié conforme
à l'original*

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Renonciation aux droits de préemption,
- Agrément d'un nouvel associé,
- Nomination d'un Directeur Général
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Un débat s'instaure entre les associés.

Le Président informe les associés de l'aboutissement des négociations menées avec la société DP-Conseils & Participations appartenant au groupe dirigé par Monsieur Dominique PINAULT, en vue de la cession des titres des sociétés du GROUPE FECHOZ, dont ceux de la société AMG-FECHOZ. Le Président informe également les associés de la synergie qui va résulter de cette intégration qui doit se réaliser de manière progressive en termes de management.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉSOLUTION

Madame Micheline GAUTIER FECHOZ, informée des conditions et modalités de la cession de toutes les actions composant le capital social de la société AMG-FECHOZ, à la société DP-Conseils & Participations, dont Monsieur Dominique PINAULT est le Président, renonce expressément à son droit de préemption prévu à l'article 12 des statuts de la société.

L'assemblée des associés lui donne acte de cette renonciation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés. ✓

DEUXIEME RÉSOLUTION

Monsieur Pierre GAUTIER, informé des conditions et des modalités de la cession de toutes les actions composant le capital social de la société AMG-FECHOZ, à la société DP-Conseils

& Participations, dont Monsieur Dominique PINAULT est le Président, renonce expressément à son droit de préemption prévu à l'article 12 des statuts de la société.

L'assemblée des associés lui donne acte de cette renonciation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des associés agréée la société DP-Conseils & Participations représentée par son Président Monsieur Dominique PINAULT, en qualité d'associé de la société AMG-FECHOZ, conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale des associés désigne Monsieur Dominique PINAULT, de nationalité française, né le 1^{er} novembre 1963 à Rennes (35), demeurant 48 rue de Bourgogne à Paris (75007), en qualité de Directeur Général de la société.

Monsieur Dominique PINAULT, intervenant à la présente assemblée, remercie les associés de leur confiance, déclare que rien ne s'oppose à sa nomination et accepte le mandat de Directeur Général de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Micheline GAUTIER-FECHOZ

Le secrétaire
Frédéric DEMARIGNY

Pierre GAUTIER

Dominique PINAULT